

I	Tableau récapitulatif	ii
II	Données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »	iii
III	Documents fournis par l'administration du cadastre et de la topographie	iv
IV	Plan d'aménagement général en vigueur.....	v
V	Mandat du/des propriétaires du/des terrains soumis au PAP.....	vi
VI	Certificat OAI	vii

I Tableau récapitulatif

Art. 2.(2). un tableau récapitulatif qui reprend pour chaque lot ou parcelle les valeurs maximas et, le cas échéant, les valeurs minimas relatives à la surface construite brute, l'emprise au sol, la surface pouvant être scellée et le nombre de logements y admis. Ce tableau est complété, pour chaque ensemble de fonds couverts par un même degré d'utilisation du sol tel que fixé dans le plan d'aménagement général, les coefficients relatifs au degré d'utilisation du sol résultant des valeurs précitées.

II Données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Art. 2.(4). une fiche de synthèse conformément à l'Annexe I qui fait partie intégrante du présent règlement, reprenant les données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier.

III Documents fournis par l'administration du cadastre et de la topographie

- Extrait actuel du plan topographique, échelle 1/2500
- Extrait actuel du plan cadastral, échelle 1/2500, avec relevé parcellaire
- Mesurage cadastral officiel

IV Plan d'aménagement général en vigueur

- Copie de la partie écrite du PAG
- Copie de l'extrait de la partie graphique du PAG
- Modification du PAG
- Copie du Schéma Directeur

V Mandat du/des propriétaires du/des terrains soumis au PAP

L'Administration Communale de Clervaux est l'initiateur du projet.

VI Certificat OAI